



VSA Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare
 AAS Association des Archivistes suisses
 AAS Associazione degli archivisti svizzeri
 UAS Uniun da las archivarias e dals archivaris svizzers

Arbeitsgruppe Stadt- und Gemeindearchive
 Groupe de travail Archives communales
 Gruppo di lavoro Archivi comunali e patriziali
 Gruppa da lavur Archivs communal

Procès-verbal de la séance du 23 août 2019, 10h15, Stadtarchiv Zürich

Présent-es: Karin Beck, François Beuret, Michael Blatter, Marie-Pascale Chassot Hauser, Roland Gerber, Olivier Girardbille, Thomas Glauser, Rodolfo Huber, Nicole Meystre, Thomas Ryser, Roman Sigg, Nicoletta Solca, Ulf Wendler.

Invitée: Anja Huber, Stadtarchiv Zürich.

Excusé-es: Marlis Betschart, Florian Fischer.

Rapport / Décision / Mission	Référence / délai:
Ordre du jour: <ol style="list-style-type: none"> 1. Begrüssung 2. Protokoll heute? 3. Protokoll vom 29. April 2019 in Zürich 4. Personelles 5. Table Ronde 2020: Kommunale Daten in kantonalen und nationalen Fachanwendungen 6. Adoptions & Akteneinsicht (anlässlich Anfrage Hug Denise JGK-KIA Zuständigkeitsregelung der Auskunftsstellen nach Art. 268d Abs. 1 ZGB betr. Adoptions) mit Anja Huber, Stadtarchiv Zürich 7. Präsidium 2020, 2022 ff 8. Varia: Termine, etc. 9. gemeinsames Mittagessen 	Michael Blatter
1. Accueil / salutations Michael Blatter ouvre la séance et salue les membres présents du groupe. A cette occasion nous accueillons, et par acclamation, deux nouveaux collègues : Nicole Meystre, archiviste de la commune de Montreux, qui reprend au sein du groupe la place de Delphine Friedmann, promue archiviste du canton de Vaud, et Thomas Ryser, archiviste de la Ville de Saint-Gall, qui succède à Marcel Mayer, désormais retraité. Il donne lecture des membres excusés, retenus par d'autres obligations.	Michael Blatter
2. Tenue du procès-verbal Olivier Girardbille qui tient le PV de la séance, suivant le tournoi alphabétique.	Olivier Girardbille
3. Procès-verbal de la dernière séance Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2019 est adopté, sans modification. Michael Blatter remercie Thomas Glauser pour la tenue de ce procès-verbal.	Michael Blatter Thomas Glauser
4. Membres du groupe	Tous/toutes

Rapport / Décision / Mission	Référence / délai:
<p>En raison de la présence dans le groupe des archives communales pour la première fois de nos nouveaux collègues Nicole Meystre et Thomas Ryser, chaque membre se présente successivement en tour de table.</p>	
<p>5. Table Ronde 2020</p> <p>Michael Blatter résume la nouvelle formule qui remplace les précédentes Journées de travail : avec cette réorganisation, les frais sont réduits, les présentations sont limitées à 20 minutes, suivies de discussions de 20-30 minutes (voir le « feed back » dans le PV du 31 août 2018). Le public-cible : gens qui exercent notre profession et qui rencontrent le problème de conservation/attribution des données numériques. La première édition en 2018 a réuni une bonne quarantaine de collègues et a donné satisfaction. Il résume les points cruciaux de l'organisation de cette Table Ronde : qui parle, quels sont les titres des présentations : pour le moment sont annoncés les « inputs » de Marcel Mayer et de Marlis Bertschart. Toutefois, il faut maintenant compléter les présentations pour assurer un programme suffisant qui évoque différents aspects du sujet. Ces « inputs » doivent plus ressembler à des brèves informations qu'à des rapports.</p> <p>Thomas Glauser a réservé la Burgbachsaal, Dorfstrasse 12 pour la Table Ronde organisée le 6 mars 2020 à Zug, sur le thème de la répartition des compétences et des responsabilités entre Confédération, cantons et communes en regard de la gestion des données et de leur archivage, plus particulièrement quand ces données sont numériques. L'AAS subventionne cette réunion de travail à raison de CHF 1000.- ; la Ville de Zug assumera un éventuel dépassement des coûts. La participation à la Table Ronde est gratuite, mais le repas de midi est à la charge de celles et ceux qui souhaitent le prendre à l'issue de la séance.</p> <p>Thomas Glauser revient sur la question de définir qui est le détenteur des données sous forme digitale et quelle est dans ce contexte la part de la mission des communes dans leur relation diffusion/propriété ; il se propose de présenter un troisième « input » sur ce sujet.</p> <p>Roland Gerber se propose pour un quatrième « input ». Il suggère que Delphine Friedmann pourrait exposer le rôle de l'État.</p> <p>Michael Blatter constate que tous les intervenant présentement annoncés vont s'exprimer en langue allemande ; il lui paraît judicieux que la Romandie soit aussi représentée.</p> <p>Pour information, étant absent lors des débats de la séance du 29 avril, Olivier Girardbille donne une brève liste des fonds et séries qui relèvent de la transversalité des systèmes de gestion numérique au sein de l'administration communale de Neuchâtel.</p> <p>Michael Blatter lui suggère alors d'en faire l'un des « inputs » de la Table Ronde, car une simple liste pourrait déjà amorcer la problématique. Olivier Girardbille accepte, tout en précisant que cette présentation ne portera que sur un aperçu des applications, sans analyse ni démonstration des systèmes et sans réponse ni solution à ladite problématique.</p> <p>Rodolfo Huber demande que chaque intervenant produise un résumé de sa présentation, accompagné d'un glossaire des termes techniques utilisés ; ces résumés pourraient alors être traduits dans les deux autres langues et mis en annexe de l'invitation à la Table Ronde.</p> <p>L'échéance de la prochaine séance de novembre 2019 est donc fixée pour la reddition des résumés des intervenants. L'idée est adoptée ; un prototype de chacun des résumés sera envoyé par courriel aux membres du groupe de travail pour évaluation.</p>	<p>Tous/toutes</p>
<p>6. Demande de Denise Hug, JGK-KJA Bern, au sujet des règles de communication de renseignements concernant les cas d'adoption selon l'art. 268d. al. 1 du Code civil suisse L'autorité cantonale compétente pour la procédure d'adoption communique les informations relatives aux parents biologiques, à leurs descendants directs et à l'enfant.</p> <p>Michael Blatter introduit le débat : notre Groupe de travail a jugé utile de traiter cette question de données sensibles dans le cadre légal. L'idée est de pouvoir s'appuyer sur</p>	<p>Michael Blatter Anja Huber Tous/toutes</p>

Rapport / Décision / Mission	Référence / délai:
<p>un aide-mémoire, un modèle de gestion des demandes qui indique la marche à suivre pour la fourniture de données dans les cas d'adoption et qui donne des recommandations pour la tenue des dossiers.</p> <p>Cet aide-mémoire devrait aussi inclure la détermination de l'entité administrative responsable de la conduite de la procédure. Dans ce contexte, il convient de connaître quel est le contrôle exercé par les cantons, entendu que les pratiques diffèrent d'un canton à l'autre.</p> <p>Il en va aussi de la pratique de conservation des données, qui peuvent être réparties dans plusieurs organismes : archives des greffes de tribunaux, archives cantonales, office de l'état civil, archives communales, notamment pour les petites communes.</p> <p>En résumé, on attend de l'aide-mémoire qu'il informe sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que faire et comment répondre face à une demande concernant une adoption - Quelles sont les références aux lois fédérales et cantonales - Quelles sont les pratiques en vigueur - Qui dirige la procédure - Qui détient le dossier original <p>Il s'ensuit un échange de vues en prélude à l'exposé de Anja Huber, responsable au sein des Archives de la Ville de Zurich pour traiter les demandes de consultation des dossiers de personnes et de transmission de données, qui nous présente la pratique de l'institution :</p> <p>Zusammen mit der kantonalen Auskunftsstelle im Kanton Zürich, dem Amt für Jugend und Berufsberatung (AJB), wurde ein Vorgehen bei Akteneinsichtsgesuchen betreffend Adoption definiert, das sich bislang bewährt hat. Auch im Kontakt mit anderen kantonalen Auskunftsstellen (Bern, Genf, St. Gallen) wurde dieses Vorgehen angewandt.</p> <p>Der Grundsatz ist, dass keine Originalakten an die kantonalen Auskunftsstellen herausgegeben werden. Das Stadtarchiv erstellt Kopien der für die Herkunftssuche notwendigen Akten (Geburtsmitteilungen, Rechenschaftsberichte und Protokolle der Vormundschaftsbehörde, Gerichtsakten zum Adoptionsverfahren etc.) und stellt diese der kantonalen Auskunftsstelle in Papierform zu. Die Akten werden der kantonalen Auskunftsstelle im Rahmen der Amtshilfe ohne datenschutzrechtliche Einschränkungen zur Verfügung gestellt. Im Begleitschreiben wird allerdings darauf hingewiesen, dass das Stadtarchiv davon ausgeht, dass die notwendige Rechtsgüterabwägung betreffend Datenschutz vorgenommen wird.</p> <p>Wenn der/die Gesuchstellende eine vollständige Akteneinsicht wünscht, wird diese im Lesesaal des Stadtarchivs NACH Abschluss der Herkunftssuche, allenfalls unter Begleitung einer Person der zuständigen Auskunftsstelle, stattfinden. Das Vorgehen ist demnach zweistufig:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Kontakt und Gesuch der Betroffenen über die kantonalen Auskunftsstellen. Diese wenden sich zwecks Akten zur Herkunftssuche an das Stadtarchiv. Das Stadtarchiv stellt der Auskunftsstelle die notwendigen Akten als unzensurierte Kopien zur Verfügung. 2. Bei allfälligem Bedarf können die Betroffenen Akteneinsicht in die originalen Unterlagen im Lesesaal des Stadtarchivs nehmen. Vorher nimmt das Stadtarchiv aber eine datenschutzrechtliche Güterabwägung für die gesamten Unterlagen vor. Fraglich ist, ob zu diesem Zeitpunkt eine Bestätigung über die abgeschlossene Herkunftssuche bei der kantonalen Auskunftsstelle vorliegen muss. <p>Aus Sicht des Stadtarchivs wäre ein Merkblatt bzw. eine Praxisempfehlung betreffend Akteneinsichtsgesuchen zu Adoptionsverfahren sehr wünschenswert. Gerne würde Anja Huber an der Ausarbeitung eines Merkblattes mitdenken und mitarbeiten.</p> <p>Michael Blatter gibt dies so an Denise Hug, Präsidentin des Verbandes der Kantonalen Zentralbehörden Adoption VZBA, weiter mit der Empfehlung, direkt mit Anja Huber Kontakt aufzunehmen.</p>	
<p>7. Présidence pour les « législatures » 2020-21, et 2022-23</p>	<p>Michael Blatter</p>

Rapport / Décision / Mission	Référence / délai:
<p>Michael Blatter rappelle qu'il assume la présidence jusqu'à la fin de cette année. Dès janvier 2020 et jusqu'en décembre 2021, Karin Beck, élue lors de la précédente séance du 29 avril, reprend la présidence du Groupe des archives communales. La quête d'un-e candidat-e pour les années 2022-2023 reste ouverte.</p>	
<p>8a. Prochaines séances</p> <ul style="list-style-type: none"> - 22 novembre 2019, préparation de la Table Ronde ; Stadtarchiv Zürich - 6 mars 2020, Table Ronde ; Burgbachsaal, Dorfstrasse 12, Zug - 19 juin 2020, bilan de la Table Ronde ; Stadtarchiv Zürich - 13 novembre 2020 ; Stadtarchiv Zürich <p>8b. Divers</p> <p>Michael Blatter expose brièvement le projet, en cours de réalisation, des Archives fédérales de numérisation systématiques des dossiers, qui seront désormais fournis aux chercheurs et aux administrations en format numérique. Très intéressé par la thématique de transmission aux tribunaux de documents sous forme digitale, Michael réitère sa requête pour qu'on lui transmette tous les exemples et pratiques et informations liés à une telle procédure.</p> <p>François Beuret annonce la mise en ligne de l'inventaire des archives de la commune de Meyrin.</p>	<p>Michael Blatter</p> <p>Tous/toutes</p>
<p>9. Repas en commun</p> <p>A la fin de la séance, vers 12h10, les participants se rendent au restaurant <i>Neumarkt</i> pour prendre le repas de midi, offert par l'AAS (mesure de « Team-Building »).</p>	<p>Tous/toutes</p>